

ABONNEMENT.

Trois fois par semaine: Canada, 12 mois \$3; 6 mois \$1.50
do : Et. Unis, do \$4 do \$2
Une fois par semaine: Canada, 12 mois \$1.50; 6 mois \$0.75
do : Et. Unis, do \$2; do \$1
12 mois d'avance, Une fois par semaine \$1

Les abonnements sont de 6 mois et datent du 1er et du 15 de chaque mois; strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/3 p.c. sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

"The Yamaska News," 12 mois d'avance \$1

COURRIER DE ST-HYACINTHE.

POLITIQUE, AGRICOLE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

REDACTEUR EN CHEF — OSCAR DUNN.

ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne; 2 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Adresse d'affaires, \$3 par année.
Annonces Commerciales, et autres, traitées de gré à gré.
Jours de Publication:—Edition semi-quotidienne
Mardi, Jeudi et Samedi matin.
Edition Hebdomadaire, Vendredi matin.
The Yamaska News, Mercredi matin.
Camille Lussier, propriétaire-éditeur-imprimeur; Bureau d'imprimerie-résidence, maison H.J. Doherty, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.

Vol. 18

Edition Semi-Quotidienne. — St. Hyacinthe, (Province de Québec, Mardi 19 Septembre 1870

No. 83

Epicerie Nouvelles

L'ANCIEN MAGASIN
DE LA
Place du Marché
ST. HYACINTHE,
TENU PAR
A. MAYNARD &
Co.,

L'ASSORTIMENT LE PLUS CONSIDÉRABLE DE LA VILLE

VINS,
PROVISIONS,
ÉPICERIES,
LIQUEURS,
PROVISIONS,
VERRES,
FAIENCE,

Les articles ci-après mentionnés ont été reçus dernièrement et exposés pour fournir aux nombreuses demandes qui nous sont faites en ce moment.

Groceries:

THÉS, CAFÉS,
SUCRE, SIROP,
FRUITS, LARD,
POISSONS,
BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, GRAISSE,

Vins & Liqueurs:
BRANDY, JAMAÏQUE, GIN,
WHISKEY, MALVOISIE,
CHART, SHERRY, BIERRE,
ITALIAN BITTERS, CHAMPAGNE,
RYE WHISKEY, OLD TOM GIN,
VIN DE PORTE.

Verreries:

Le département des Verreries est des mieux assortis et ne le cède en rien aux maisons de Montréal.

Il consiste en
LAMPES de toute de création,
VERRES, à Champagne,
VERRES, à Bierre,
VERRES, d'hôtel,
VERRES, à Vin,
HUILIERS,
PLATEAUX,
etc., etc., etc.

Faïence:

SERVICES à THÉ,
SERVICE À DEJEUNER,
SERVICE À DINER.
Ainsi qu'un assortiment considérable de vaisselle commodes à vendre au détail, suivant le désir des acheteurs.

HUILE DE CHARBON!

On trouvera à cet établissement de l'Huile à Lampe Supérieure à celle en usage jusqu'à ce jour.

Cet Huile à la propriété de ne pas noircir les verres de lampe ni de brûler, les mèches. Elles sont supérieures à l'ancienne parce qu'elle produit une clarté plus brillante et qu'elle économise du travail.

On trouvera aussi à ce magasin:
HUILE POUR MOULINS,
PIPES DE FANTAISIES,
CIGARES,
TABACS,
Le tout à bas prix,
En gros et en détail.

Procédé pour passer et Teindre les Peaux de Moutons avec la Laine.

M. MAYNARD a aussi acheté un procédé pour passer et teindre les peaux de moutons avec la laine et donner les couleurs les plus belles. Ces peaux une fois teintes sont propres à faire des Robes de Voitures, Capoteaux, Tapis de Porte, Descender de Lits, &c.

Grains achetés pour argent au plus haut prix du marché de St. Hyacinthe.
A. MAYNARD & Co.
Place du Marché,
St. Hyacinthe, 1 Mai, 1870.
M. MORIN, A. MAYNARD, A. S. MAYNARD.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de ARTHUR M. CORMACK, de St. Césaire, commerçant, tant individuellement que comme membre de la société McDonough et McCormack.

Failli.
Je, soussigné, John Fair, de la Cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les Créanciers se requièrent de produire à mon Bureau leurs réclamations, sous un mois.
JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 22 Août 1870.

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

J. P. GENDRON
EN FACE DU BUREAU DE M. H. BLAN CHARD, NOTAIRE.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il est prêt à exécuter toute sorte d'ouvrage dans sa ligne, tels que Réparations aux Montres, Horloges, Bijouteries, etc., etc. Il offre aussi en vente un assortiment complet de Montres, Horloges, Bijouteries, etc., etc. Le soussigné est aussi des meilleures recommandations et espère par sa ponctualité et la promptitude avec laquelle il s'acquittera de ses commandes mériter une part du patronage public.
8 mai 1868

PHARMACIE CANADIENNE.

DR. ST. JACQUES.
A l'extrémité Nord de la Place du Marché St. Hyacinthe.

Le Dr. St. Jacques a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de
Graines de Trèfle,
Graines de Jardin,
Graines de Fleurs.
Ces graines sont garanties être de la récolte de 1869 et de la meilleure qualité.
Le Dr. St. Jacques tiendra toujours comme par le passé, toutes espèces de

DROGUES.

MEDECINES PATENTÉES, &c.,
Comme Médecin, le Dr. ST. JACQUES sera visible à toute heure à sa Pharmacie ou à sa résidence, chez Madame MICHEL PLAMOND, coin des rues Girardin et St. Hyacinthe.
DR. E. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe, 7 avril 1870.

Magnifique Ferme
A VENDRE.

Le soussigné offre en vente une belle terre située à St. Paul d'Abbotsford, à mi-chemin de l'Eglise à St. Pie. Versant S. W. de la montagne d'Yves, de 9 arpents sur 30, ayant 135 arpents en passage, prairie et culture avec verger et jardin; le reste en beau bois de réserve comprenant 2 arpents.
Une bonne maison en pierre, deux granges, un hangar et autres bâtiments, devenus agréables. Les animaux et instruments pour l'exploitation de la dite terre sont aussi offerts en vente.
Les conditions de la vente sont faciles, et la livraison du tout sera faite à l'automne ou au printemps prochain selon le désir de l'acheteur.
W. W. ODWYER,
St. Paul d'Abbotsford 22 août 1870.

LEONARD BEAUDRY
EST LE SEUL AGENT A
ST. HYACINTHE
POUR LA VENTE DES CÉLÈBRES
Lunettes et Lorgnons
de
LAZARUS ET MORRIS.

15 sept. 70—5—12

Livres de Récompenses.

De tous formats et de tous prix. Editions Canadiennes à bas prix pour Livres de Récompenses.

NOUVELLE TAPISSERIE,
200 patrons divers chez
M. A. KEROACK.
St. Hyacinthe, 1er juillet 1870.

A VENDRE à des conditions libérales une très belle propriété située dans un endroit avantageux pour le commerce de grains, dans le Diocèse de St. Hyacinthe cette propriété comprend une maison bien finie avec cuisine adjacente, magasin, hangars et autres bâtiments, le tout avantageux pour tenir commerce. La dite propriété occupée depuis un grand nombre d'années comme maison de commerce.
S'adresser à
GAUTHIER, MAYNARD & Co.
A Montréal Rue des Commissaires.
10 août 1870.

A. JETTE,
HOTELLIER LIÉGEOIS.
Place du Marché St. Hyacinthe.
[Porte voisine de M. Ant. Maynard.]

M. Jette, ci-devant de St. Marie, prend la liberté d'annoncer à la publicité qu'il vient d'ouvrir à St. Hyacinthe, un hôtel de premier ordre. M. Ant. Maynard, du marché, le porte voisin de St. Ant. Maynard, ont tout le confort désirable sera donné, bons vins, bonne table, bons lits, etc., etc.
Les voyageurs sont invités à lui faire une visite.
De plus bonne cour et bonne écurie pour les voitures et chevaux.
St. Hyacinthe, 10 mai 1870.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ROYALE
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital.....£2,000,000 Stg.
Revenu annuel plus que.....\$600,000
Fonds accumulés investis.....1,500,000
FORTS BONS, EGAL A 2 PAR CENT PAR ANNEE.

Reclamations réglées libéralement et avec célérité pour les assurés.

TOUTES TAXES ET HAVARIES PAYES PAR LA COMPAGNIE.
W. G. SCOTT, Esq., M.D., Médecin, Consulteur.
POLICES CONTRE LE FEU, sur toutes descriptions de propriétés, émises à des prix modérés.
ALFRED PERRY, Inspecteur.
J. L. BRULLE,
Ass. Grant pour le Dept. français.
Montréal 1 avril 1870.

CHEMIN DE FER INT. R. COLONIAL.

Les commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercanadien d'ouest en est ont l'honneur de publier par avis public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour les trois dernières sections de la Voie, toutes trois dans la Province du Nouveau-Brunswick.

La Section No. 21 s'étend de l'extrémité Est de la Section No. 20, un mille et trois quarts à l'Est de la Rivière Miramichi jusqu'à la Station No. 1640, trois mille pieds à l'ouest de la Rivière Kouchibouguac, un parcours d'environ 25 milles.

La Section No. 22 s'étend de l'extrémité Est de la Section No. 21 jusqu'au Chemin de Fer «Européen et Nord-Américain» à la Station de Moncton, un parcours d'environ 22 milles.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public que, avant d'annuler le contrat pour la Section No. 10 ils sont prêts à recevoir de nouvelles soumissions pour cette Section.
La Section No. 10 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend de la ligne centrale du Chemin de Fer Chaplin, près du Palais de Justice à Newcastle, dans la direction de Bathurst, sur un parcours de 20 milles.
Les soumissions pour la Section No. 10 seront basées sur les quantités spécifiées dans le mémoire des Travaux originairement dressés pour cette section, et en dressant le nouveau Contrat, il sera fait sur le montant de la soumission acceptée une déduction équivalente au pourcentage de tous les travaux exécutés par les premiers Entrepreneurs, conformément au rapport de l'ingénieur-en-chef.
Ces contrats devront être parachevés le 1er jour de juillet 1872.

Les Plans et Profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés aux Bureaux des Commissaires à Ottawa, Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, Halifax et à St. Jean, le 1er et après le 15 Septembre prochain, et des soumissions cachetées adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercanadien et intégrées «Soumissions» seront reçues à leur Bureau à Ottawa jusqu'à St. Henri, P. M., Mercredi, le 31ème jour d'Octobre prochain.

Des cautions pour l'exécution complète des Contrats devront signer la soumission. Les noms et prénoms, la profession et l'adresse de chaque caution devront aussi être données.
A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. MCLELLAN,
Commissaires.

Bureau des Commissaires du Chemin de Fer Intercanadien.
Ottawa, 15 Août 1870.

LUCIEN GAUDRON,
Marchand de Meubles.

COIN DES RUES STE. ANNE ET ST. SIMON,
ST. HYACINTHE.

M. Gaudron informe ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir une grande boutique de meubles de ménage, dans cette grande bâtisse en bois à deux étages au coin des rues Ste. Anne et St. Simon.

M. Gaudron aura toujours un assortiment complet de meubles de tous les goûts pour salons, chambres à coucher, salles à dîner, etc., etc., consistant: Sofas, Canapés, Chaises, Commodes, Tables, Lavabos, Chiffonniers, Sideboards, Concoettes, Matelats à ressorts, Garde-Robes, Miroirs, Bureaux, etc., etc., qu'il vendra à des prix modérés.

Tous les meubles de M. Gaudron sont manufacturés à son établissement, avec des matériaux de première qualité; il se chargera aussi de réparations de toute sorte.

On trouvera chez lui des meubles sculptés tout bellement et de fin ne peuvent être surpassés par aucune manufacture de ce genre dans le pays.

Toute commande sera promptement exécutée.
St. Hyacinthe, 7 mars 1870.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ROYALE
CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital.....£2,000,000 Stg.
Revenu annuel plus que.....\$600,000
Fonds accumulés investis.....1,500,000
FORTS BONS, EGAL A 2 PAR CENT PAR ANNEE.

Reclamations réglées libéralement et avec célérité pour les assurés.

TOUTES TAXES ET HAVARIES PAYES PAR LA COMPAGNIE.

W. G. SCOTT, Esq., M.D., Médecin, Consulteur.

POLICES CONTRE LE FEU, sur toutes descriptions de propriétés, émises à des prix modérés.

ALFRED PERRY, Inspecteur.

J. L. BRULLE, Ass. Grant pour le Dept. français.

Montréal 1 avril 1870.

1869—LISEZ CECI.—1870

Maison Canadienne!

REMERCIEMENTS.

J. C. MAYNARD,
MARCHANDS DE
PROVISIONS.

Epicerie,
Vins et
Liqueurs.

Offre ses remerciements à ses nombreuses pratiques pour le patronage libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son magasin.

Le succès qu'il a obtenu lui permet d'offrir à ses amis et au public un

Assortiment qui ne sera surpassé par aucune autre maison de cette ville, pour la quantité et la qualité des Epicerie qu'ils offrent en vente et surtout pour le bas prix!

Son Magasin sera constamment bien approvisionné des marchandises ci-dessous:

Liqueurs,
BRANDY, WHISKEY,
JAMAÏQUE, SHERRY,
GIN, BIERRE,
VIN BLANC, VIN DE PORTE,
CLARET, CHAMPAGNE,
RYE WHISKEY,
OLD TOM GIN,
ORANGER CORDIAL BITTERS,
ITALIAN BITTERS,

LIQUEURS FRANÇAISES, &c., &c.

Il est aussi Agent pour la vente de la liqueurs appelée

"LE COUP D'APPETIT"

ET LA CÉLÈBRE POUDRE À BOULANGER DE SARDNER.

Epicerie.

THE
CAFÉ,
SUCRE,
SIROPS,
RAISINS,
TABACS,
VERMICELLE, SAVONS,
CASSONADES, RIZ,
MOUTARDE,
MACARON,
CHANDILLIES,
MELASSE,
FROMAGE,
NOIX DE TOUTES SORTES, etc.

FLEUR de première qualité,
FLEUR de Blé d'Inde,
FLEUR Canadienne,
FLEUR en poches,
FLEUR extra, etc.

Verreries,

ARTICLES EN CRISTAL, etc.,
VERRES COUPES,
LAMPES ASSORTIES,
CARAFES,
HUILIERS,

On trouvera aussi à cet établissement

HUILE DE CHARBON,
HUILE À MOULIN,
SARDINES À L'HUILE,
POISSONS,
HOMARDS.

GRAINS! GRAINS! GRAINS!

Achetez pour argent au plus haut prix du marché de cette ville.

LE TOUT EN GROS ET EN DETAIL.

N'OUBLIEZ PAS LA PLACE,

Ancienne Maison BRIFONTAINE.

J. C. Maynard,
St. Hyacinthe, 1 Mai 1869.

Place Nord du Marché.



A. M. F. GIANELLI, (Restaurateur de S. A. R. d'Espagne de Galles) Propriétaire
ETABLISSEMENT EN 1850.
Le Restaurant attaché à cet Hôtel est le seul établissement de ce genre dans la cité de Montréal. Plus de 300 personnes de la classe la plus respectable sont servis journellement à ce Restaurant. Les personnes qui visitent Montréal par affaire ou autrement, trouvent dans les nouvelles salles à Dîner du Restaurant, un excellent service de confort et les bas prix qui ont été chargés pour les repas.
Dinner 30 Cts, Lunch 15 Cts, Diner 50 Cts, The 30 Cts. — Et une chambre par nuit, avec une sur la Place pour 75 Cts par jour.
N. B.—Un établissement de première classe, avec les prix de troisième classe.
Montréal 1er mai 1870.

OWEN MCCARVAY

MEUBLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
UNIS ET DE FANTAISIE.

A maintient en magasin l'assortiment le plus considérable et le plus varié qu'il y ait dans le Dominion, qu'il a fabriqué au dernier moment argent comptant, et qu'il vendra 10 pour cent meilleur marché que le prix courant. Aussi en magasin et prêt pour le commerce en Gros.
15,000 CHAISES A FOND DE BOIS OU DE JUNE
DE TOUTES PATRONES DIFFÉRENTES.
Son tout utile à son adresse: **OWEN MCCARVAY, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.**

CONDITIONS.—Au-dessous de \$100, argent comptant, de \$100 à \$500, trois mois; de \$500, quatre mois; dans tous les cas, avec un escompte approprié. Comme les profits à faire ne dépendent pas d'un seul jour, les termes d'achat seront toujours observés.

811 vous plaît, venez examiner l'assortiment et les prix.

Nos 70 et 71 Rue St. Joseph,
LES PORTES DE LA RUE MONTREAL—MONTREAL.
ENSEIGNE DE LA GROSSE CHAISE
BERGÈSE ORIENTALE—
Montréal, 1 juillet 1869—1870.

JAS. GOULDE
Pharmacien—Chimiste,
177 ET 179 RUS ST. LAUARENT
(Près le Marché)

Offre en vente un assortiment considérable de grains pour l'usage de la cuisine, de la farine, de la semoule, de l'Anglais et des États Unis. Elles sont toutes fraîches et considérées une des meilleures collections du Canada.

Un escompte libéral sera accordé aux marchands et aux sociétés d'agriculture, qui s'en procureront en certaines quantités.

Sur demande on envoie un catalogue.

On trouve à la même Pharmacie:
MEDECINE PATENTÉE, TEINTURES
BOUTILLES DE NOURRICES, &c.,
Aussi le
Nitro Kali de Goulden
ou
ESSENCE DE SAVON

Supérieure, ainsi que le savon à usage de toilette, est garanti comme étant le meilleur sans aucune addition d'huile ou de gras de trouille.

A vendre partout chez les principaux Droguistes et Epiciers, en vente de nos jours.
31 Mars 1870—1870.

PAUCHAUS ET MOISSONNAUS.
LA CANADIENNE.

C'est un grand avantage pour tous les cultivateurs de trouver chez eux tous les instruments dont ils peuvent avoir besoin sans recourir à l'étranger.

M. FRECHETTE ET FIEBE, de St. Césaire, offrent en vente la charrueuse et Moissonneuse LA CANADIENNE qu'ils fabriquent à leur établissement à St. Césaire, sur un plan tout nouveau et combinant toutes les plus récentes améliorations, possibles. Ses avantages sont supérieurs à toute autre machine offerte en vente de nos jours.

La CANADIENNE travaille sur n'importe quel terrain, elle évite les rochers sans arrêter, et elle fauche un arpent à l'heure.

La CANADIENNE est pourvue d'une invention qui met le grain fauché en ondule, sorte que les chevaux ne passent pas dessus ce qui épargne beaucoup de grain, au moins dix p. cent.

M. FRECHETTE et FIEBE offrent aussi en vente des Moulins à Battre, améliorés et garantis supérieurs. Bateaux à Champ de la dernière et de la meilleure qualité. De plus une foule d'autres instruments aratoires de tous genres et autres objets en fonte trop longs à énumérer.

Que les cultivateurs de ce District et autres visitent notre établissement avant d'aller ailleurs, et ils seront satisfaits.

Encourageons l'Industrie locale.
St. Césaire, 25 Mai 1870.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOITE ET LANTOUI
Avocats.
Ils ont le honneur de L. Thériault, Esq.,
notaire, 100, rue d'Abbotsford, à St. Hyacinthe,
le 1er Septembre, 1869.

CHICONE ET SENIER
Avocats.
Rue Gardeau, St. Hyacinthe.
Sont ont le Cour Civil et Criminel.
ET LE CIRCUIT DE VERCIERES.
St. Hyacinthe, 21 septembre, 1868.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafontaine,
St. Hyacinthe, 1er Février, 1869.

DAVID GIRARD,
Avocat.
Sont ont le Cour de District de Bedford,
St. Hyacinthe, 1er Juin, 1864.

LEANDRE FRÉCHETTE
HOTELLIER.
N. B. Les chambres sont, Québec,
le 1er Juin 1868.

COUGER ET ST. JACQUES.
Ténement pour leurs
BUREAU D'ÉCHANGE,
DANS LE MAGASIN DE M. ST. JACQUES,
où ils échangent et achètent
BILLETS DE BANQUES AMÉRICAINES
AMÉRICAINES, L'OR ET L'ARGENT.
Ils ont un avantage qu'on peut le dire.
Ils ont pour guide les taux de change à
Montréal.

R. E. CORCORAN, R. S. LACU
Hyacinthe 28 Décembre 1868

TAPISSERIE II BORDURES
Plus de 3

ATTENTION ! ATTENTION !
Mr. le Dr. Mathieu, dentiste, No 192, rue Notre-Dame, Montréal, peut maintenant, par un procédé tout nouveau extraire les dents les plus endolories et les plus douloureuses sans nuire aux patients la moindre douleur.

MAISON EN BRIQUE A LOUER.
Deux superbes logements sur la rue Ste. Anne près de la rue Cascadé, 6 grands appartements par logement, bon cour, bons bâtiments. Maison en briques. Partir de suite. Les personnes désireuses de se loger confortablement pourront s'adresser à ce Bureau.

Courrier de Saint Hyacinthe
Mardi 20 Septembre 1870.

Les événements en Europe se présentent avec rapidité, chaque jour amène un contingent plus ou moins fort.

De la guerre, rien de bien neuf. Les prussiens arrivent sur Paris, en force, leurs avant-postes sont poussés jusqu'à 14 milles des forts extérieurs.

La nouvelle de l'alliance de l'Autriche, de l'Italie et de la Russie demande confirmation. Il n'y aurait rien d'étonnant dans notre siècle de progrès de voir trois états s'unir pour dépeupler des états voisins engagés dans une guerre désastreuse.

La Belgique semble destinée à recevoir le contrecoup de la défaite des français. M. de Bismarck lui demande compte de sa conduite et l'accuse d'avoir laissé un corps de 12,000 français traverser ses frontières sans être désarmés, sans doute, les explications ne seront pas satisfaisantes et une partie de la Belgique sera occupée comme dédommagement.

De l'Italie les nouvelles sont alarmantes pour la catholicité. Le Pape s'est retiré au Fort St. Ange. Rome est investie de toutes parts. Le Baron Armin de l'Allemagne a offert ses bons services pour régler le différend actuel. Le général Cardona avait donné 24 heures au St. Père pour amener une entente après quoi il prendrait les moyens d'entrer dans Rome.

Les dernières dépêches nous apprennent que l'Assemblée constituante a été convoquée, et sera appelée à se prononcer sur le sort futur de la France. Dans sa lettre de convocation, Jules Favre dit que la France préfère le désastre à l'humiliation et que le peuple français est prêt à défendre ses foyers.

Informations.

Sa Grandeur Mgr. Bourget, évêque de Montréal, a reçu de M. l'abbé Moreau, aumônier du dernier détachement des zouaves pontificaux, le télégramme suivant :

Brest, 16 sept.
Nous attendons les événements en Bretagne, France. Tous les zouaves se portent bien. Ed. MOREAU, Ptre.

Comme nous en exprimions l'idée, il est probable que les soldats du dernier détachement reviendront au Canada sans avoir eu l'occasion de combattre pour l'Eglise et le St. Père.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par un ordre en Conseil, en date du 15 juin dernier, nommer Joseph A. McLaughlin, écrivain, inspecteur des écoles pour la population protestante des comtés de Bedford, Brome et Missisquoi, dans le district judiciaire de Bedford, en remplacement du Dr. Parnelle, démissionnaire.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par un ordre en Conseil, en date du 21 août dernier, nommer commissaires d'écoles : Comté de Rouville, St. Paul d'Abbotsford, M. François Brunelle en remplacement de M. Olivier Faudon.

Comté de Wolfe, Wolfestown.—Le Rév. Naipollon Francœur et M. François Gornaly.
Comté d'Yamaska, St. François.—Le Rév. Jules Paragie en remplacement de M. Jean-Baptiste Maher, et M. Edouard Despins.

Un journal de Philadelphie, le *Ledger* parle très-favorablement d'un nouveau projet pour préparer l'acier que M. Labrière-Viger, vient de breveter aux Etats-Unis, en société avec le général Averil, de New-York.

Au moyen de ce procédé, le minerai de fer peut être converti en acier à la première fonte, en moins de trois heures, au lieu de trois jours, ainsi que l'exigent les procédés actuellement en usage, et avec des frais 90 p. 100 moins dispendieux.

Ce procédé, combiné avec la machine du Dr. Larue pour séparer le sable magnétique des substances argileuses, ne manquera pas d'opérer une véritable révolution dans la fabrication de l'acier, que nous pourrions désormais préparer avec le minerai, les procédés et les machines du Canada.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article des Ecoles d'agriculture que nous publions dans une autre colonne et que nous empruntons à la *Gazette des Campagnes*.

La *Gazette de Montréal* annonce que M. Joseph McDonald, membre pour Antigonish au parlement local a été arrêté pour avoir sollicité un individu de mettre le feu à sa propre maison pour en avoir l'assurance.

Le général Ulrich qui défend Strasbourg est d'origine allemande et le général Von Beyer qui siège cette place est d'origine française. C'est là la guerre !

Mardi, Mercredi et Jeudi, les trois premiers jours de l'Exposition de la compagnie des chemins de fer de la Cité de Montréal a collecté \$2,733 sur la rue St. Laurent seulement.

Prune, célèbre violoniste jouera à Ottawa en faveur des incendies.

L'eau est si basse dans le lac St. Pierre, que les steamers transatlantiques complèteront leurs cargaisons à Québec.

Après une lutte desespérée entre les clubs de Lacrosse, Montréal et Shamrock le victoire est restée à ce dernier qui est maintenant le champion du Canada.

Changements Ecclésiastiques du Diocèse de St. Hyacinthe pour la présente année.
MM. P. Laroche, Curé d'office de la Cathédrale.
J. A. Gravel, de la mission de Compton au Directeur du collège de Sorol.
J. O. Leblanc, du Vicariat de St. Aimé à la mission de Compton.
F. P. Côté, du vicariat de St. Georges à celui de St. Athanasie.
J. Jodoin, du vicariat de St. Athanasie à celui de Ste. Marie de Monroir.
J. B. Ponton, du directeur du collège de Sorol au vicariat de la cathédrale.
F. X. Poulin du vicariat de St. Pie à celui de Coaticook.

J. Duro her, du directeur du Petit Séminaire de Monroir au vicariat de St. Aimé.
E. Blanchard, du Vicariat de Ste. Marie à celui de Sherbrooke.
E. Gavel et J. U. Charbonneau, récemment ordonnés, professeurs au Petit Séminaire de Monroir.
F. X. Bouver, du vicariat de la cathédrale, à St. Ours, avec une pension de la Caisse Diocésaine.

On lit dans l'Union d'Estons de l'Est.
Enfin le chemin de fer du nord sera bientôt construit, il n'en faut plus douter. La ville des Trois-Rivières a souscrit pour sa part \$100,000 et tout est en voie de marcher rapidement. Avec la completion de cette belle entreprise, survient une nouvelle ère dans le commerce et l'industrie au Nord de notre Saint-Laurent. Elle donnera une impulsion immense à la colonisation !

Nous apprenons avec douleur qu'un accident bien douloureux, est arrivé le 15 au soir à Sainte Catherine de Fossambault. Vers 9 heures, la bouillière du petit moulin de M. Hurlbert, qui servait au tannage des peaux de lièvre du bled à l'huile, a fait explosion, et a tué et blessé plusieurs ouvriers.

M. Mag. Lanctôt, avocat, comme on le verra par l'article publié sur notre feuille, disant qu'il a compté du 1er Octobre prochain, et exercera sa profession en son propre nom.

Son bureau sera à la porte voisine de celui qu'il a occupé jusqu'à ce jour.
La position que notre ami M. Lanctôt occupe au Barreau de ce District, sa longue expérience et son habileté bien connue dans les affaires civiles et criminelles le recommandent hautement, et nous espérons que nos amis et le public en général sauront honorer de leur confiance.

L'Opinion Publique nous est arrivée cette semaine encore plus fraîche et plus respectueuse que jamais, les succès de cette importante publication permettent à son propriétaire, M. de la Roche, de recommander sans augmentation de prix. Dans quelque temps donc cette feuille nous arrivera double de ce qu'elle est aujourd'hui.

Le Canadian Illustrated News a été distribué cette semaine à 50,000 exemplaires. Ce succès dépasse toute attente. Le dernier numéro est accompagné d'un supplément. C'est la suite de la série de nos articles sur la publication et sa survie l'Opinion Publique.

M. McCarthy, représentant le comté de Richelieu aux Communes du Canada, est dangereusement malade et on désespère de ses jours.

Les canonniers qui ont la défense des forts extérieurs de Paris ont juré solennellement de ne pas faire feu avant de laisser entrer les Prussiens dans Paris, et ils sont 10,000.

MAISON ST. HYACINTHE.

Arrivés.

F. X. Cadioux, St. Simon; Delle Redig, Delle Redig; M. Hingford, Granby; M. Connell, St. Charles; A. Cheron, E. Martin, M. Richard, Lussier, A. Archambault, St. Denis; H. Champeau, Montréal.

Les affaires de la Rivière-Rouge semblent prendre une mauvaise tournure. Le colonel Wolsely a lancé une proclamation dans laquelle il traite de "chefs de bandits" qui ont opprimés des loyaux sujets, et qu'il avait pour principal objet de châtier et d'acquiescer de la gloire et que les déserts qui separent la colonie du Canada, ne pouvaient "permettre aux hommes d'assassiner et de se révolter contre l'autorité de Sa Majesté."

Que feront Riel et ses mécontents devant cette proclamation absurde ! Pourquoi les appeler des bandits, des meurtriers et des rebelles ? Attendons.

Convention de la jeunesse ; c'était un nom pompeux ; mais la pompe n'a rien fait à la chose. Il n'y a eu ni convention, ni jeunesse à l'assemblée clandestine de vendredi soir. Tous ceux que nous pouvons en dire c'est qu'il y avait des enfants travaillés du mal de précocité et qui ont trop grandi pour leurs forces.

La séance était à peine ouverte que l'un d'eux s'attendrit qu'il y eut élection de Président et de secrétaire ce sont bien là les enfants, se mettant à grignoter une série de résolutions sur l'indépendance. Son voisin, effrayé d'une gourmandise qui balayait les meilleurs morceaux, le pria de se contenter de sucer son pouce jusqu'à ce qu'on lui eut mis une serviette.

L'indépendance ! Quo de dents de lait vont se briser sur ce dur fruit de saison.

Dans le siècle où nous vivons il se présente bien des ridicules ; mais nous n'en avons jamais vu d'aussi incroyables que celui de cette convention de mouches, délibérant sur la meilleure manière de faire marcher le coq, l'Institut Canadien et le parti vainqueur en sont arrivés-là.

Leurs vieillards de 80 ans et leurs chefs de 50 ans parlent politique comme des enfants, pourquoi leurs enfants, n'assassinent-ils pas de faire de la politique en vieillards.

Minerve.

M. John H. Simmons, riche marchand de Boston, récemment décédé, vient de léguer \$1,900,000, près de dix millions de francs, destinés à la fondation d'un collège pour les femmes, dans lequel on enseignera aux jeunes filles, la médecine, la musique, la gravure, la télégraphie ainsi que diverses autres branches de l'art, de la science et de l'industrie, toutes les connaissances enfin qui peuvent rendre les élèves capables de gagner leur vie d'une manière indépendante.

30. Sa demande d'entrée doit être adressée au Directeur de l'Institution.

40. Donner un certificat de moralité d'âge et d'instruction signé par le curé du paroisse.

Dépenses de l'élève.—Le Conseil d'agriculture met à la disposition de chaque élève qui veut entrer à l'Ecole d'Agriculture une bourse de soixante piastres qui paie sa pension et son instruction, de sorte qu'il ne lui reste plus qu'à payer le linge et les fournitures classiques. Les dépenses

L'ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.

L'école d'agriculture de Sainte-Anne offre aux fils de cultivateurs et à tous les jeunes gens désireux de se livrer à l'étude de la science pratique et théorique de l'agriculture les moyens d'acquiescer des connaissances complètes sur l'art de cultiver la terre avec profit.

L'art agricole est susceptible d'améliorations, nous en avons des preuves dans les progrès réalisés chez tous les peuples civilisés. Mais pour que ces améliorations puissent être faites d'une manière convenable, il faut que le praticien qui les entreprend sache les appliquer en toute connaissance de cause. Le défaut d'instruction spéciale a été le plus grand obstacle de l'avancement de notre agriculture canadienne. La majorité de nos cultivateurs cultivent leurs domaines par simple routine. Ils font ce qu'ils ont vu faire à leurs pères et ne font pas toujours aussi bien sans penser que les temps ont changé. Autrefois, les terres étaient d'une richesse exceptionnelle ; le nombreux débris qui s'y étaient accumulés durant des siècles, leur permettaient de produire en abondance sans beaucoup de travail. Elles fermaient dans leur sein un tiroir dans lequel on puisait à pleines mains. Mais toute charge doit avoir une fin ici-bas, le trésor à finir par s'épuiser. Les sols sur lesquels les pères ont vécu dans l'abondance donnent aux fils des produits faibles et de mauvaise qualité. L'immense richesse d'autrefois a disparu, tandis que les besoins ont augmenté. Le luxe a pénétré partout ; le cultivateur lui-même, ordinairement si économe, subit l'influence du temps où il vit ; il se loge s'échappe et se nourrit plus richement. Cette augmentation de dépenses exige nécessairement l'augmentation de la production. Malheureusement ce n'est pas en général ce qui a eu lieu. La terre va s'appauvrissant et de plus en plus et nous marchons vers la décadence.

Il est grand temps de s'arrêter, et si l'on ne peut pas diminuer ses dépenses, qu'on au moins l'on cherche à augmenter les produits de la terre en améliorant ses procédés culturels.

L'instruction spéciale peut seule arriver aux résultats désirés, elle seule peut faire connaître l'amélioration applicable à chaque cas particulier. Cette instruction peut s'obtenir à deux sources différentes chez les praticiens qui ont déjà réalisé des progrès considérables chez les Ecossais, par exemple, et dans les écoles spéciales d'agriculture.

Dans ces deux moyens d'instruction nous devons préférer le second, car il réunit des avantages que le premier ne peut avoir. En effet l'Ecossais peut faire connaître à l'élève des modes de culture plus avantageux que ceux généralement adoptés, il peut montrer une pratique plus savante, mais arriver à un certain degré d'amélioration, il s'arrête et il voit le bout de la science. Cet homme n'est encore que routinier ; sa routine plus avancée, produit de meilleurs résultats ; mais ce n'est toujours qu'une routine, bonne pour quelques années, mais insuffisante pour suivre les progrès incessants de l'art agricole.

Les Ecoles spéciales d'agriculture ne se bornent pas à l'enseignement de la pratique, elles se livrent encore à celui de la science théorique au moyen de laquelle l'homme cherche de nouveaux modes d'améliorations et de nouveaux éléments de pratique.

L'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne remplit complètement ces conditions. La pratique y est au niveau des progrès actuels et son enseignement théorique est basé sur les meilleurs principes agricoles. Cet enseignement ne se borne pas à des données purement spéculatives, tout au contraire, il est parfaitement approprié à nos besoins et tient compte des circonstances particulières où nous nous trouvons.

Le climat, le sol, les capitaux, les débouchés, les mœurs, tous sont pris en sérieuse considération. En un mot, l'élève désireux de s'instruire puisse dans cette institution des principes qui pourront le guider sûrement dans toutes ses opérations culturales lorsqu'il pratiquera pour son compte.

Conditions d'admission.—Comme l'Ecole d'agriculture est spécialement destinée aux fils de cultivateurs, les conditions d'admission sont faciles et parfaitement adaptées aux moyens et au degré d'instruction de ces jeunes gens.

10. L'élève doit être âgé d'au moins quinze ans et avoir une constitution assez forte pour pouvoir exécuter les travaux ordinaires de la ferme.

20. Savoir lire, et écrire et connaître les quatre règles simples de l'arithmétique.

30. Sa demande d'entrée doit être adressée au Directeur de l'Institution.

40. Donner un certificat de moralité d'âge et d'instruction signé par le curé du paroisse.

Dépenses de l'élève.—Le Conseil d'agriculture met à la disposition de chaque élève qui veut entrer à l'Ecole d'Agriculture une bourse de soixante piastres qui paie sa pension et son instruction, de sorte qu'il ne lui reste plus qu'à payer le linge et les fournitures classiques. Les dépenses

totales ne dépassent guère \$10 par année. Ces grandes facilités nous n'en doutons pas, seront comprises de tous les cultivateurs et ils se feront un devoir de n'en pas priver leurs fils.

La demande de bourses doit être adressée au Directeur ou au secrétaire du Conseil d'Agriculture qui la transmettra à qui de droit. Elle doit être signée par l'aspirant ou par son père, ou son tuteur s'il est mineur.

L'élève peut être reçu en tout temps mais il est préférable de se présenter quelque jours avant le commencement des trimestres.

Le premier trimestre commence le 8 février de chaque année et finit le 15 juin, le second commence le 16 juin et finit le 15 septembre le troisième commence le 16 septembre et se termine le 24 décembre.

Tous les élèves pensionnés dans une maison choisie par le Directeur. A part le temps des repas, ils sont occupés, constamment soit à l'étude, soit aux champs.

Ils couchent à l'école dans un dortoir commun et l'institution leur fournit les lits, les laves-mains, etc., mais ils sont obligés de se pourvoir de draps de couvertures, de serviettes et de broches.

Enseignement.—La durée du cours est de deux ans. Les vacances sont en hiver depuis le 24 Décembre jusqu'au 8 Février.

A la fin de chaque trimestre les élèves subissent un examen sur les matières enseignées et à la fin de la première année ils reçoivent un certificat dit *certificat de première année* s'ils en sont jugés dignes. A la fin de la deuxième année ils subissent un examen général sur toutes les matières enseignées pendant la durée du cours ; et s'ils remplissent les conditions requises ils obtiennent un *brevet de capacité* accompagné d'une prime de 25 piastres offerte par le Conseil d'agriculture. Le brevet de capacité et la prime ne sont donnés qu'à l'élève qui s'en est rendu digne par son travail, sa bonne conduite et sa capacité qu'il est obligé de faire constater par le bureau des examinateurs composés des professeurs, supérieur et directeur de l'institution.

Matières d'enseignement.—Les matières d'enseignement sont divisées comme suit :

1re année.—Notion de physique agricole ; notion de chimie agricole, étude des engrais et des amendements ; notions de géologie ; étude des sols et des sous-sols ; système de culture, théorie et pratique des assolements ; assainissement des terres par les fossés ouverts et le drainage ; étude comparative de ces modes d'assainissement.

Travaux de culture ; labour ; hersage ; roulage ; sarclage ; rechausages, et étude des machines et instruments propres à l'exécution de ces divers travaux ; simples notions de mécanique agricole. Physiologie animale ; principe de l'élevage de l'amélioration de l'hygiène et de l'entretien des diverses espèces animales employées sur une ferme.

Arithmétique ; géométrie : notions théoriques d'arpentage et de nivellement avec application sur le terrain.

Art vétérinaire.

2e année.—Economie rurale ; comptabilité agricole ; notions sur les constructions rurales et les dispositions intérieures ; Etudes des défrichements. Principes de la culture des plantes, étude spéciale de la culture des céréales, des racines fourragères, des prairies naturelles et des légumineuses. Leçons de botanique, de physiologie végétale, leçons d'horticulture et d'arboriculture. Droit rural.

Toutes ces matières sont mises à la portée des élèves même les moins avancés, et pourvu qu'ils aient un jugement sain, ils acquiescent facilement de précieuses connaissances qui au premier abord paraissent au-dessus de leur capacité.

L'étude de la grammaire est obligatoire tous les élèves qui ne la possèdent pas suffisamment.

Pratique.—En été depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre les élèves sont occupés à la pratique huit heures par jour. En hiver, depuis le 1er novembre au 1er mai quatre heures.

La pratique de l'été consiste dans la confection de tous les travaux ordinaires d'une ferme et en hiver dans le soin des animaux. Chaque semaine les élèves à tour de rôle, sont nommés à la direction de l'un des départements de la ferme, et en sortant de charge, ils donnent une feuille contenant les observations qu'ils ont faites pendant leur surveillance. Cette surveillance nous a paru nécessaire pour initier l'élève à la direction des travaux et pour compléter son instruction agricole.

Le père Saffeld benédicteur anglais, qui a protesté, il y a quelque temps, contre la proclamation, par le concile, du dogme de l'Infaillibilité du Pape, vient de quitter formellement l'Eglise catholique.

Dès que sa détermination eut été connue, des ouvertures lui furent faites pour le faire entrer dans l'Eglise anglicane. Mais il a refusé, ne pouvant accepter les trente-neuf articles ni le Credo athanasien.

Par le fait, il déclare ne pas plus admettre l'Infaillibilité de la Bible que celle du Pape, et il préfère joindre les Unitariens ou déistes chrétiens.

Nouvelles Télégraphiques.

New-York, 16.—Un correspondant du *World* télégraphie que les prussiens ne semblent pas être en nombre considérable autour de Paris.

Le corps principal de leur armée semble être retranché dans une espèce de demi-cercle depuis les environs de Villiers Cotterets dans le nord-est jusqu'à Melun et Fontainebleau au sud-est de la capitale et de Chateau-Thierry en arrière de Meaux jusqu'à Provins, sur le chemin de fer de Troyes.

On ne pense pas que les prussiens commencent avant quelques jours le bombardement de Paris.

On permet encore à un grand nombre de femmes et d'enfants de laisser Paris.

Plusieurs journaux de Paris transportent leurs bureaux à Tours, mais les principaux journaux ne sont pas allés dans la capitale.

Londres, 16.—Le *Times* de ce matin contient une dépêche spéciale de Berlin donnant les détails suivants au sujet de l'intervention : M. Bancroft ne voit pas de l'intervention des Etats-Unis.

La Prusse est satisfaite de l'attitude réservée de l'Angleterre, vu que cela frustre l'espoir des français, au sujet de l'intervention anglaise. La Prusse demande la cession de l'Alsace et de la Lorraine.

Paris, 16.—La cité a été déclarée être en état de siège ; ceux qui ne pourront combattre seront exécutés.

On rapporte qu'un vaisseau américain est arrivé à Toulon avec 3,000 volontaires américains et 7,000 canotiers.

Les forces aux alentours de la cité sont maintenant entièrement consumées.

Boulton, 16.—Les troupes de Carrobert qui ont dernièrement coupé les lignes prussiennes à Metz, et se dirigent maintenant vers Paris, sont au nombre de 40,000.

Basine lui-même est allé à Sedan.

Vendredi les quartiers généraux prussiens étaient à Meaux.

St. Pétersbourg, 16.—Un des journaux de cette ville, organe officiel, regrette que la Prusse ne veuille traiter de la paix seulement avec l'Empire français. Ce journal dit que l'Empereur ne pouvant pas résigner en France, ne peut conclure de traité de paix.

Londres, 16.—Un correspondant de la presse anglaise a écrit de Paris, qu'il a vu les troupes prussiennes à Toulon, Neuilly et Meaux. Des parts d'excursions ont occupé Corbail et Clamart.

Le peuple quitte la ville de Paris.

New-York 16.—Une dépêche spéciale envoyée de Paris au *Telegraph* annonce que le jeune Rochet, actionnaire d'une grande maison de banque, a endossé l'habit militaire et fait toutes les fonctions de capitaine sur les remparts de la cité, confondu avec les autres.

Tous les journaux publiés dans la cité paraissent maintenant sous un format plus petit de moitié.

Paris, 16.—Des nouvelles reçues par le ministre de la Guerre nous apprennent que les corps de francs-tireurs sont de nombreux prisonniers prussiens dans les alentours de la Cité.

Le ministre de la guerre a également reçu des dépêches du général Ulrich, commandant de Strasbourg. Ce dernier mande que le bombardement se continue sans cesse et que les remparts de la cité sont déjà grandement endommagés. Il ajoute qu'il n'a pas l'intention de se rendre.

Les lignes du chemin de fer entre Paris et Lyons ont été coupées par les autorités françaises.

Des lumières électriques ont été placées dans tous les forts aux alentours de la cité, afin de surveiller l'ennemi durant la nuit.

On rapporte que le gouvernement républicain en sa possession une correspondance écrite dans un langage de convention, et échangée entre l'Empereur et l'Impératrice, depuis le commencement de la guerre.

On a aussi découvert le secret à l'aide duquel cette correspondance est rendue intelligible. On attend à des détails extraordinaires.

Florence, 16.—Après l'occupation des Etats du Pape par les troupes italiennes, l'Italie convoquera de suite un parlement national dont les membres seront élus par le suffrage universel.

Plus tard.—Une collision est survenue hier entre les troupes italiennes et les Zouaves du Pape, à quelques kilomètres de la cité de Rome.

Il n'y a eu que peu de tués et blessés de deux côtés.

Les quartiers généraux italiens sont à 14 kilomètres de Rome.

Le général Rizzo est arrivé à Corinto, près de Civita, et Villot et Valmontone sont sans doute occupés aujourd'hui. Ces villes sont entourées de murs et sont situées à 25 milles au sud de Rome.

Le général Darnio, les officiers de douanes et la population française ont été les italiens, qui sont venus avec des acclamations.

Londres, 16.—On rapporte que les troupes qui ont laissé Paris aujourd'hui ont été attaquées et capturées par les prussiens. Plusieurs passagers furent tués et blessés.

Le *Peuple Français* dit que pas une puissance n'a offert d'intervenir en faveur de la France et qu'aucune de ces offres n'ont été acceptées.

Une dépêche envoyée de Paris au *Herald* dit que le jour d'une paix profonde causée par le sentiment de l'isolement. Paris est maintenant sans communication avec le monde extérieur et ne doit compter que sur ses efforts pour le délivrer.

On ne permettra probablement plus le transport des malades dans et hors de la cité.

La population est terriblement affaiblie. Tous ceux qui sont dans les murs de Paris doivent apprendre à mépriser la mort. On ne fait preuve ni de crainte ni de bravade, mais partout se trouve le même esprit de patriotisme qui se change en fièvre et en désespoir.

Hier soir, il s'est passé aux bureaux de l'Électeur, organe semi-officiel du gouvernement. Les compositions, en attendant les compositions, ont été faites et font des exercices manuels. L'après-midi la cité est restée tranquille. Cependant l'ordre et la tranquillité ne sont pas troublés. Les rues qu'on ne nettoie plus et les trottoirs qu'on ne balaye plus présentent un triste aspect.

Un des fils avec Victor Hugo et sa famille, les deux fils avec leurs jeunes épouses étaient présents.

L'illustre écrivain, en réponse aux remarques de plusieurs choses étonnantes et extraordinaires.

Il dit qu'il était venu à Paris partager les périls de ses compatriotes.

Il a dit qu'il avait fait un acte d'humanité déterminé et celui d'une lâche reddition.

Si on fait le dernier choix, je n'aurai plus qu'à prendre le chemin de mon exil à Guernesey.

Les ouvriers de la cité forment 65 bataillons, comprenant 88,000 hommes. Ils sont décidés à se défendre jusqu'à la mort.

Les commandes de fabrication d'armes pour la France sont considérables.

La loge de l'Ordre maçonnique du Grand-Orient a lancé un manifeste annonçant le transfert du siège de la loge à Rome.

Paris, 16 9 h 30 p.m.—Les mobiles et les soldats de la garde nationale sont appelés aux armes. Les sentinelles ont été doublées sur les remparts. Les prussiens ont été signalés. Plusieurs Uhlands ont été capturés à Meaux.

Paris, 11.—Il y a eu une alarme hier soir. La confusion était si grande. On n'entendait pas dans les rues que les cris, aux armes ! et dans les rues d'un saut qui se précipitaient vers les forts.

Paris, 17 10 h 30 p.m.—Le correspondant de la *Tribune* télégraphie que Metz tient bon. Bazaine a 75,000 hommes sous ses ordres, qui sont approvisionnés de vivres et de munitions, enfin qu'il harcèle constamment les prussiens.

Un wagon de chemin de fer ramène d'Alsace des troupes françaises à la gare du chemin de l'Est à Paris.

La ville est remplie d'espions prussiens qui espèrent de grandes fortunes de trahison.

Un décret a été émis fixant le prix de la viande durant les 15 jours prochains. On a proposé d'en faire une autre pour déterminer le prix du pain.

Le fort de Gennevilliers a été incendié, mais le bois brûle lentement parce qu'il est vert, et qu'il a beaucoup plu la nuit dernière. On ne voit pas d'autres dommages que ceux produits par le feu, la paille et le blé dans les habitations. Incendient pour l'empêcher de tomber entre les mains des prussiens.

On a fait grande cérémonie pour laisser le jour à l'artillerie de la ville de Paris. Des canons de Vincennes ont été tirés pendant des heures de la nuit. Les canons de la ville de Paris ont été tirés pendant des heures de la nuit.

Le pont d'Asnières a été détruit hier. On n'a pas encore fait sauter le pont du chemin de fer.

ils soient appelés à traverser l'Alsace, en chassant les détachements prussiens dissimulés et à franchir le Rhin pour porter la guerre en Allemagne, et empêcher par là que de nouveaux renforts ne soient envoyés à l'armée d'invasion.

Prophétie du Revd. Abbe H. Eugenio Pechi, moine de l'ordre de Cîteaux, mort en odeur de sainteté au monastère S. Croce, à Rome, en l'année 1835 : La dernière occupation des Etats Pontificaux ne causera pas de dommages sérieux. Rome ne sera point occupée.

20. Cette invasion aura son terme et ne s'étendra pas plus loin que là où est écrit : Hic et non latius.

21. Le Pape sera sur le point de perdre sa souveraineté, mais les efforts de ses ennemis seront vains.

40. Lorsque l'état des choses paraîtra désespérer aux yeux du monde, alors le changement deviendra manifeste.

50. Toutes précautions quelconques dans l'armée seront inutiles.

60. Après l'arrivée d'un certain courrier on verra les troupes françaises se retirer elles-mêmes des Etats de l'Eglise.

70. Une flotte apparaîtra devant Avone, sans infliger de dommages aux habitants, on aura quelques craintes mais la ville sera délivrée et l'évacuation se fera du lever au coucher du soleil.

80. La France rendra tous ses états au siège qui aquerra de nouvelles provinces.

90. Tout ceci se terminera par le triomphe de l'Eglise et un événement miraculeux. A la fin les Français seront les défenseurs de la Papauté.

10. Le nonce à Paris recevra toutes les autorités.

110. Un jour consacré à Marie [soit la Purification ou l'Annonciation], un événement remarquable arrivera.

120. La France tombera d'elle-même et Dieu se servira de l'homme pour l'instrument de ses volontés.

130. Grande sera la surprise du monde si l'apprendra qu'il y a à Paris un roi vivant, incarné par le peuple ; ce roi sera placé sur le trône le premier jour du mois de janvier dernier de cette époque.

140. Le premier courrier qui arrivera en Italie apportera ces heureuses nouvelles, ce roi sera le défenseur du St. Siège.

150. La guerre cessera au moment même où elle paraîtra devoir éclater il n'y aura pas d'effusion de sang.

Elle se terminera par la victoire de l'Empereur et alors sera dévoilée la politique qu'il aura suivie en faveur du St. Siège.

160. Un royaume entier se convertira à la foi catholique, et le St. Siège sera réintégré dans tous ses droits, et chantera le *Nunc dimittis*.

Depuis quelques jours les Français ont brûlé, autour de Paris, les forêts de Bondy, de Montmorency, de St. Gratien, d'Engligny, de Ville d'Avray, de Montmagny et de Meudon.

Lyon a fourni 50,000 volontaires. Toulouse, 1,500,000 francs et un corps de volontaires ; Angoulême 10,000 francs ; Cognac 200,000 francs.

Les mines de St. Etienne, de Montpellier, de Nice et de Lille ont aussi envoyé de l'argent et des soldats.

L'armée de la Loire est constituée. Elle se compose de régiments des départements de Gironde, d'Aube, d'Hérault, de Haute-Garonne, des Pyrénées.

Il se forme une autre armée dans les départements de l'Est et du Sud Est, comprenant ceux du Rhône, du Drôme, de Savoie.

Il existe maintenant une armée dans les Vosges et le Jura, entre Epinal et Besançon.

Actuellement l'armée régulière française est de 100,000. La Garde Mobile et autres, donnent 1,100,000 hommes ce qui porte le total des forces françaises à 1,500,000 hommes armés qui s'exercent maintenant.

ENCORE DES ESPIONS PRUSSIENS.— Nous lisons dans le *pays* sous la signature de M. Henry de Lagarde :

« Les 35 millions de fonds secrets dont dispose M. de Bismarck contiennent de faire merveille au profit de l'espionnage.

« Ce matin, même près de l'église Saint-Augustin, M. Bastie attaché à l'Hôtel de Ville, à rencontrer par hasard deux ramoneurs dont l'un avait une physionomie extrêmement intelligente mais la suite qui recouvrait son visage paraissait tellement artificielle et sur tout si savamment appliquée qu'il en fut aussitôt des soupçons.

« Il les suivit pendant quelques instants puis il les aborda franchement et leur dit :—Vous êtes ramoneurs, j'ai précisément des cheminées à faire ramoner ; combien me prenez-vous ? Venez avec moi.

« A cette simple question les deux ramoneurs se troublèrent.

« M. Bastie appela aussitôt un sergent de ville et lui livra les deux avanturiers.

« Vérification faite c'étaient deux espions prussiens.

On commença à avoir quelques données relativement précises sur les pertes qu'ont subies les armées prussiennes dans les sanglantes batailles qui ont marqué leur marche, de Haguenau à Sedan. Les quelques chiffres suivants donnent assez combien elle a été terrible l'œuvre de la mitrailleuse et du chasseur :

Les prisonniers ont perdu, A la bataille de Weissenbourg, 4,200 tués et prisonniers, et 7,174 blessés ;

A la bataille de Forbach, 16,461 tués et prisonniers et 23,040 blessés ;

A la bataille de Borny, 13,752 tués et prisonniers et 13,320 blessés ;

Dans les batailles de Gravelotte, de Mars-la-Tour et de Reservoir, 23,043 tués et prisonniers et 36,000 blessés ;

En tout, 170,655 tués, prisonniers ou blessés.

Ce lugubre bilan a été dressé par un chirurgien de l'armée prussienne et on peut le regarder correct.

Les pertes des armées françaises en tués et en blessés, depuis l'ouverture de la campagne, ont été de beaucoup moins considérables et les officiers prussiens avouent, eux-mêmes, qu'ils ont perdu deux de leurs pour un français. Mais, d'un autre côté, les pertes des Français en prisonniers, sont énormes et le chiffre qui peut les exprimer est plus que suffisant pour rétablir l'équilibre dans le bilan des pertes totales des deux armées.

Au moment où les Prussiens entraînent à Châlons par une porte, le receveur s'enfuyait par une autre dans un tilbury attelé de trois chevaux. Il est arrivé à Paris avec seize cents mille francs.

M. le Rédacteur du *Moniteur*. Je lisais dans votre numéro du 7 du courant, un paragraphe à propos de la monnaie à poir :

« D'après ses données, il est facile de voir que l'insecte en question n'est autre que la Bruche du pois, *Bruchus pisi*, Linnée. Pour répondre à votre appel je prendrai la liberté de vous référer aux pages 69 et 70 du 1er volume du *Naturaliste Canadien*, No. de Février 1869, où j'ai fait à peu près l'histoire de cet insecte.

La Bruche du pois est un insecte indigène de l'Amérique qui cause de tels dégâts dans l'Ouest, qu'il en est rendu la pointe où vous craignez qu'on en vienne ici, c'est-à-dire, à ne plus songer à la soupe aux pois. Pourquoi ne cultivez-vous donc pas de pois, demandiez-je aux cultivateurs de Bourbonnais et des Petites-Îles, en Mai dernier ? Parce que, me répondaient-ils, cette culture ne peut réussir ici ; nous semons des pois et nous ne récoltons que des monches ; dans chaque pois il se trouve une mouche presque aussi grosse que le pois lui-même.

Jusqu'à cette année, la Bruche du pois ne s'était pas encore signalée par des dégâts appréciables dans la Province de Québec, malgré les importations considérables que l'on faisait de pois d'Ontario portant l'insecte, et pouvant par conséquent le répandre ici. C'est à peine chaque année j'ai pu en rencontrer quelques individus dans mes chasses entomologiques ; et nulle doute que son abondance, signalée dans le district de Montréal, n'est due qu'à l'été exceptionnellement chaud que nous avons eu.

Il serait à désirer grandement que le Conseil d'Agriculture ne tardât pas plus longtemps d'établir un musée agricole où les cultivateurs pourraient toujours trouver les spécimens des plantes et des animaux qui peuvent leur être avantageux ou nuisibles, avec les explications qu'ils pourraient requérir et dans des termes à leur portée. Je vois, avec plaisir, par le rapport d'une assemblée St. Rose, que le Revd. M. Tasse s'occupe de la chose. Espérons que ses vœux seront compris par ses collègues, et qu'on va sans délai se mettre à l'œuvre.

Avec considération, L'ABBE PROVENCHER. Québec, 12 septembre 1870.

TAUX DE CHANGE. St. Hyacinthe, 19 Sept. Greenbacks achetés à 14 p. c. et 15 c. en argent courant.

Argent acheté à 75 p. c. Petites monnaies achetées à 12 p. c. et 13 c. de discompte.

Or, à New-York, le 17 Sept., à 2 1/2 s. A. M., 114. GORDON & ST. JACQUES, Courtiers de St. Hyacinthe.

Une minute pour se rafraîchir.— Tous ceux qui ont voyagé en chemin de fer ont entendu ce cri et ont probablement souffert d'avoir mangé trop à la hâte, et se sont exposés à la dispepsie. Il faut plaisir de savoir que le syrop Peruvian guérit la dispepsie comme des milliers de personnes peuvent le certifier.

MARIAGES. A Montréal, le 12 du courant, par le Révérend Père Hudon, M. Paul-Jean Girard, négociant de Saint-Péray, département de l'Ardèche, (France), et Demoiselle Marie Joséphine, fille de Victor Hudon, Ier.

Décès. A New-Market, N.H., le 16 courant, à l'âge de 17 mois et 19 jours, Jean-Baptiste-Urbain-Stanislas, enfant de M. Norbert Bonquet, ci-devant de Wotton, Province de Québec.

WILSON'S BALSAM OF WILD CHERRY. SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE ST. HYACINTHE.

La position annuelle des animaux et produits de manufactures domestiques de ce comté aura lieu en la Cité de ST. HYACINTHE, MAI, le 27 SEPT. 1870, à DIX heures de l'avant-Midi.

J. O. GUERTIN, Secrétaire.

AVIS. A compter du 1er Octobre prochain, M. Mag. Lachet, Héraud, sera bureau dans la maison voisine de celle où il a son bureau jusqu'à présent, au no. 1 de la rue Ste. Anne.

L. Lachet sera constamment à son bureau de 9 h. jusqu'à 5 h. p. M.

TEMOIGNAGE DE TORONTO EN FAVEUR DE LA SALESPELLE DE BRISTOL. Toronto, C. W. 1 juillet 1864.

Je crois nécessaire de vous faire part du bien que j'ai éprouvé de l'usage de la Salespelle de Bristol, que je vous ai achetée. J'étais tourmenté depuis plusieurs mois d'une affection de la peau qui me faisait éprouver de grandes douleurs ; mon visage était couvert d'une horrible éruption. Après avoir employé nombre de bouteille d'autres remèdes sans aucun effet, visible, je me décidai à essayer la Salespelle de Bristol. Après une seule bouteille le bon effet de la Salespelle devint évident. Je persévérai, et après avoir employé cinq bouteilles je fus parfaitement guéri. Vous avez mon autorisation pleine et entière de faire connaître aux propriétaires de cette précieuse médecine le grand bien qu'elle m'a fait.

JAMES TRIGEAIR. PILULES SUCRÉES DE BRISTOL.—Aucun cathartique de famille n'a mérité un tel accueil de reconnaissance que les Pilules sucrées de Bristol de la part des médecins ou de celle des patients. Les témoignages de leur efficacité et de leur entière exemption de toutes propriétés malfaisantes sont des autorités médicales les plus hautes et les plus sûres. Leur grand mérite, d'après ces témoignages, est non-seulement de nettoyer l'estomac et les entrailles, mais encore d'obvier à la nécessité d'une purgation continuelle. En d'autres termes, elles donnent du ton et une vigueur permanente à ces organes et leur permettent de remplir leurs fonctions naturellement sans être obligés de recourir à ce remède. Cette qualité est de la plus haute importance. De plus, elles ne réduisent pas la gorge générale comme la plupart des purgatifs minéraux, et n'occasionnent pas par leur opération des douleurs ou nausées. Elles sont donc inappréciables pour les femmes les enfants et les personnes âgées. Elles sont contenues dans les fioles et peuvent être conservées sans tous les climats.

MARCHE EN GROS. Montréal, 16 septembre. La marche aux farines est plus ferme et avant-midi. Voici ce matin par le Grand Tronc, 777 quarts ; par le Canal Lachine, 177 quarts.

Farine par 196 lbs. Super. Extra, 6.25 à 6.40 ; Extra 5.80 à 6.00 ; de 5.60 à 5.75 ; Superfine ble de Canada, 5.00 à 5.20 ; Superfine ble de l'Ouest 4.60 ; Superfine forte du Canada, 5.20 à 5.30 ; farine forte de Baulanger 5.75 à 6.10 ; superfine forte de l'Ouest (Canal Welland) 4.90 à 4.95 ; marques de la cité superfine ble de l'Ouest 0.90 à 0.90 ; Superfine du Canada No. 2 4.50 à 4.60 ; No. 2 des Etats de l'Ouest 4.50 ; Fine 4.15 à 4.22 ; Moyenne 3.60 à 3.70 ; Reconnus 3.25 ; Farine en sac du Haut-Canada 2.50 à 2.65 par 100 lbs. selon la qualité ; farine en sac de la cité (livrée) 2.60 à 2.75.

Farine d'avoine par quart de 200 lbs.—Tranquille, de 4.75 à 5.00, selon la qualité. Ble, par minots de 60 lbs.—Toutes les quotations sont nominales ; dernières ventes de cargaison de Nouveau No. 2 Milwaukee du Printemps à 1.00 en entrepôt.

Pois par 66 lbs.—Peut être coté à 82 1/2 à 85 c. Orge par 48 lbs.—Les cotes sont nominales à 70c.

Ble d'Inde par minots de 56 lbs.—Nominal à 70 à 75c. Seigle par 56 lbs.—Tranquille. Avoine par minots de 32 lbs.—Dernière vente pour exportation à 35 à 37c. Saindoux par lb.—Lourd de 13 1/2 à 14c.

Lard par quart de 200 lbs.—Ferme ; Mess 28.50 à 29.00 ; mess mince 26.00 à 00.00 ; prime mess 24.00 à 00.00, prime 22.00 à 00.00.

Beurre par lb.—Ferme 20c à 21c de l'Ouest ; de choix 22 à 00c. Fromage par lb.—Ferme 11 1/2 à 11 1/2 pour manufacture de choix. Acaïas par 100 lbs.—Premières 5.85 à 5.92 ; selon la qualité ; secondes 5.20 à 0.00 ; troisièmes 4.40 à 0.00. Perlasse nominale à 7.30 à 7.35.

ON DEMANDE. Pour Dunham une institutrice munie d'un diplôme pour école élémentaire. S'adresser immédiatement au Révd. H. ALLETTTE, Ptre. Curé, Dunham, Comté Missisquoi, 16 Sept. 1870.

CARTE D'AFFAIRES. Importation nouvelle de MARCHANDISES SECHES.

L'Automne 1870. M. HENRI GIRARD 212 et 214, Rue Notre-Dame

Coin des rues St. Gabriel (En face de la Librairie A. Dostre et Cie.)

M. H. GIRARD informe ses amis et le public en général qu'il a maintenant reçu tout son assortiment de Marchandises d'Automne et d'Hiver qu'il offre à la grande réduction de prix. Draps unis, Beavers, Draps de Pilote, Casimirs, Tweeds, Flanelles, Cors et Caleçons, Châles, Echarpes, Couvertures en Laine, Tapis, etc., etc.

Le tout choisi avec le meilleur goût rendu à bas prix.

MESSIEURS DU CLERGE et les COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. Trouveront toujours ici le meilleur choix de Mémoires à Sainte-Mémoires doubles Mémoires simples, Sayes, Bureaux, Bibles, etc., etc. Qu'ils pourront se procurer à des conditions extrêmement libérales.

Les MARCHANDS DE LA CAMPAGNE et autres acheteurs sont toujours certains de pouvoir trouver dans cet établissement un grand choix de marchandises à des prix réduits, et de toutes sortes, Toiles, etc., etc. On demande une visite au No. 212 et 214, rue Notre-Dame, Coin de la rue St. Gabriel.

H. GIRARD. Montréal, Juillet 1870.

PROVINCE DE QUÉBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILIS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent d'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la concession de BILIS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des affaires ou d'obtenir des privilèges, ou de faire tout ce qui aura l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont, par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la Gazette Officielle de Québec), elles sont tenues d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (écrits séparément et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette Officielle de Québec, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis, devant être envoyés au Bureau des Bills Privés, de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILIS PRIVÉS doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

BOUCHER DE DOUVERVILLE, Greffier du Com. Lég. G. M. MUR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 4 Juillet 1870.

A LOUER. Un superbe local en une position de première classe, ci-devant occupé par J. H. Monaghan, ci-devant le mar- ché, avec un logement s'il est nécessaire. Aussi une maison confortable sur la rue St. Simon. S'adresser à H. J. DOHERTY, St. Hyacinthe, 2 septembre 1870.

DEPARTEMENT DES DOUANES. OTTAWA, 9 Septembre 1870. L'Escompte autorisé sur les Elvois Américains, jusqu'à avis contraire, est de 12 p. cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. CHESTER WHITE HOG. La vignette ci-dessous représente un cochon de l'espèce si remarquable et si avantageusement connue sous le nom ci-dessus. Cette espèce n'est pas originale, mais elle provient d'un croisement bien conditionné du chamois et du Suffolk Anglais. La taille de cet animal est moyenne et sa couleur est blanche. La race White Chester a obtenu plus de 350 différents prix aux expositions de toute l'Union Américaine. Ces cochons sont reconnus pour produire le plus grand quantité et la meilleure qualité de lard pour le montant de nourriture consommée et la durée de l'engraissement. Ils peuvent peser de 500 à 800 livres de 12 à 18 mois. N. P. Boyer & Co., de Parkersburg, Pa., sont les éleveurs de ces cochons et ils peuvent en fournir n'importe quelle quantité. Pour plus de détails, s'adresser à ce bureau. SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE DOUVERVILLE. L'Exposition Agricole du Comté de Rouville, aura lieu à Rougemont, Mercredi, le 28 Septembre, courant à dix heures A. M. J. U. MESSIER, Secrétaire-Treorier. Rougemont 1 Sep. 1870. SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE BAGOT. L'Exposition annuelle d'animaux et de Produits de Manufactures Domestiques de cette Société aura lieu au Village de la Paroisse de ST. LÉO, Mercredi, le CINQ OCTOBRE prochain, à DIX heures A. M. Par ordre, P. S. GENDRON, Secrétaire-Treorier. Ste. Rosalie, 1er Septembre 1870. A VENDRE OU A LOUER. Le soussigné offre en vente ou à louer, ce superbe emplacement situé sur les rives du Yamaska dans la paroisse Notre-Dame, près de la résidence de J. Lamotte, Ier, et à 4 ou 5 arpents du Monastère du Frélicien-Sang, à proximité de la ville et du chemin de fer, avec une bonne maison presque neuve et autres dépendances, voisine de M. Jos. Gauthier. Pour les conditions qui seront très faciles, s'adresser sur les lieux à J. B. COTE. St. Hyacinthe, 15 août 1870. Terre Vendre. Une terre située dans le deuxième Rang de Stukely Nord, à 3 milles de l'Eglise de N.-D. de Bonsecours et à 3 milles du village de Laurenceville, de 12 arpents sur 23. 100 arpents en bon état de culture avec bâtisses et maison confortables le reste de la terre est de bon bois, comprenant une superficie de 300 arpents. De plus l'acquéreur pourra aussi se procurer 10 bonnes vaches 20 moutons et autres animaux de ferme que le soussigné vendra à bon marché. Conditions faciles et libérales. Pour plus de détails s'adresser au Dr. Fregeant, à Laurenceville, ou au propriétaire soussigné à l'Ange-Gardien au dépôt de St. George. ONESIME BOISVERT. Canrobert, 28 juin 1870. Cuisinier demandé. On a besoin pour le Vapeur Notre-Dame d'un jeune homme capable de faire la cuisine. S'adresser personnellement au propriétaire. A KEROACK. St. Hyacinthe, 11 août 1870. MOULIN. Le moulin appartenant antérieurement à M. Pichet, ayant été complètement réparé, est maintenant prêt à fonctionner. Le propriétaire a en magasin, prêt à livrer, toutes espèces d'Etouffes et de Laines, tous ouvrages seront garantis et faits avec promptitude. Le moulin est sous la direction de M. JOS. BRODEUR, Cadeau ancienlement St. Hyacinthe. St. Hyacinthe 24 mai 1870.

LIQUEURS ! LIQUEURS !! —0000— Le soussigné, venant d'ajouter le commerce des boissons à son établissement de FERRONNERIE ET GROCERIE, Prend de l'occasion de solliciter, sa part de patronage, auprès du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes. On trouvera à son établissement un assortiment des plus complet en boisson telles que : Whisky, Rhum, Brandy, Vin, etc., etc., etc. Le département des Ferronneries et Groceries est aussi des plus variés. Le patronage des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicité. Le soussigné aura toujours en mains du VIN DE MESSE De premier choix. N. A. BOIVIN, Place du Marché. St. Hyacinthe, 1er Mai 1870.

CHICONE & BERNIER, AVOCATS. (Rue Cascadelle St. Hyacinthe.) Meubles A. Archambault, ci-devant M. Blanchard, Suivent les Cours Civiles et Criminelles. J. A. CHICONE, T. A. BERNIER, St. Hyacinthe, 18 août 1869. JOSEPH RHEAUME, HUISSIER. Résidence, Rue Basby près du Palais de Justice, St. Jean, P. Q. M. Rheume se chargera de toutes collections qu'on voudra lui confier à des conditions faciles. 8 juin 1870. HOTEL DES TOWNSHIPS DE L'EST Waterloo. Près du Palais de Justice, du Bureau de Poste, de la Banque et de l'Eglise. JOSEPH O. PAQUETTE, Propriétaire. HOTEL DE L'UNION DU PEUPLE EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE, MARIE-VILLE. FRANÇOIS DUROCHER, PROPRIÉTAIRE. Il aura constamment des chevaux et voitures à louer. Ses Écuries seront spacieuses, chaudes et bien tenues. Ste. Marie, 1er Avril 1869. AVIS PUBLIC. Les personnes qui sont endettées envers la Faillite de H. Champagne, Marchand de la Cité, Paill., sont requises de payer leurs dettes entre les mains du soussigné. HENRY BARBEAU, Syndic. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1869. Dans l'affaire de Joseph Archambault, Marchand de St. Charles. Faillie. Une première feuille de dividende sur le produit des biens Immobiliers, a été préparée, soumise à objection jusqu'au Vingt-sixième jour de Septembre, courant. HENRY BARBEAU, Syndic Officiel. St. Hyacinthe 1 Sept 1870. DEMENAGEMENT. Exchange Hotel TENU PAR MICHEL CUERTIN, Celin des rues St. Antoine et St. Simon, en face du magasin de Mr. N. A. Boivin. Place du Marché, St. Hyacinthe. Le propriétaire de cet hôtel, en déménageant au coin de la place du marché a saisi cette occasion pour renouveler complètement l'aménagement de sa maison et en faire un hôtel de première classe. Les voyageurs trouveront à cet établissement tout le confort désiré : Bonne table, Liqueurs excellentes, Repas à toute heure. PRIX TRÈS MODÉRÉS. 18 mai 1870. J. L. BOMBARDIER, Huissier de la Cour Supérieure pour le district de Bedford. RESIDENCE :—WATERLOO. M. Bombardier se charge de toute collection qui lui serait confiée et de des conditions faciles. 24 Fév. 1870. AVIS AU PUBLIC VOYAGEUR. Dénégement M. G. DAIGNAULT HOTELIER, ci-devant de la place du marché centre (Hotel du Peuple) annonce à ses honorables pratiques, et au public en général qu'il vient d'ouvrir hôtel dans la magnifique bâtisse, connue sous le nom de Blue Monnet, vis-à-vis la station du Grand-Tronc, rue Lafontaine. Les voyageurs trouveront à toute heure du jour tout le confort désirable. Bonne table, bons lits et bonnes écuries pour les chevaux. St. Hyacinthe, 25 avril.—a. c. Bo tes Souliers Bottes. MM. BRODEUR & BEAUVAIN, No. 278 Rue Notre-Dame, viennent de recevoir des meilleures manufactures d'Angleterre, un nouvel assortiment de Chaussures, pour Messieurs, convenables pour l'été et l'hiver. Aussi des Bottines françaises pour Dames, des Souliers pour Dames de la Princesse Alice, Pantouffles brodées pour Dames, Pantouffles avec talons en Chevreau noir, Bottines pour Dames en Chevreau blanc, Satin et de Jean qu'on a toujours en mains et qu'on offre en vente à des prix très raisonnables pour du comptant. N. B. Un assortiment considérable de Bottes en Toile pour Messieurs, Dames, Demoiselles, Garçons et Enfants, à moitié prix. Ces marchandises seront vendues pour argent comptant seulement. BRODEUR & BEAUVAIN, Successeurs de J. & T. BELL, 278 rue Notre-Dame, Montréal. Montréal, Juillet 1870.

MAGASIN DE TOUS GENRES. Musique et Instruments. L. H. BRODEUR, A VENDRE CHEZ. Marchand de Pianos et de Musique, (Coin des rues St. Denis et Girard.)

Le soussigné, venant d'ajouter le commerce des boissons à son établissement de FERRONNERIE ET GROCERIE, Prend de l'occasion de solliciter, sa part de patronage, auprès du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes. On trouvera à son établissement un assortiment des plus complet en boisson telles que : Whisky, Rhum, Brandy, Vin, etc., etc., etc. Le département des Ferronneries et Groceries est aussi des plus variés. Le patronage des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicité. Le soussigné aura toujours en mains du VIN DE MESSE De premier choix. N. A. BOIVIN, Place du Marché. St. Hyacinthe, 1er Mai 1870.

CHICONE & BERNIER, AVOCATS. (Rue Cascadelle St. Hyacinthe.) Meubles A. Archambault, ci-devant M. Blanchard, Suivent les Cours Civiles et Criminelles. J. A. CHICONE, T. A. BERNIER, St. Hyacinthe, 18 août 1869. JOSEPH RHEAUME, HUISSIER. Résidence, Rue Basby près du Palais de Justice, St. Jean, P. Q. M. Rheume se chargera de toutes collections qu'on voudra lui confier à des conditions faciles. 8 juin 1870. HOTEL DES TOWNSHIPS DE L'EST Waterloo. Près du Palais de Justice, du Bureau de Poste, de la Banque et de l'Eglise. JOSEPH O. PAQUETTE, Propriétaire. HOTEL DE L'UNION DU PEUPLE EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE, MARIE-VILLE. FRANÇOIS DUROCHER, PROPRIÉTAIRE. Il aura constamment des chevaux et voitures à louer. Ses Écuries seront spacieuses, chaudes et bien tenues. Ste. Marie, 1er Avril 1869. AVIS PUBLIC. Les personnes qui sont endettées envers la Faillite de H. Champagne, Marchand de la Cité, Paill., sont requises de payer leurs dettes entre les mains du soussigné. HENRY BARBEAU, Syndic. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1869. Dans l'affaire de Joseph Archambault, Marchand de St. Charles. Faillie. Une première feuille de dividende sur le produit des biens Immobiliers, a été préparée, soumise à objection jusqu'au Vingt-sixième jour de Septembre, courant. HENRY BARBEAU, Syndic Officiel. St. Hyacinthe 1 Sept 1870. DEMENAGEMENT. Exchange Hotel TENU PAR MICHEL CUERTIN, Celin des rues St. Antoine et St. Simon, en face du magasin de Mr. N. A. Boivin. Place du Marché, St. Hyacinthe. Le propriétaire de cet hôtel, en déménageant au coin de la place du marché a saisi cette occasion pour renouveler complètement l'aménagement de sa maison et en faire un hôtel de première classe. Les voyageurs trouveront à cet établissement tout le confort désiré : Bonne table, Liqueurs excellentes, Repas à toute heure. PRIX TRÈS MODÉRÉS. 18 mai 1870. J. L. BOMBARDIER, Huissier de la Cour Supérieure pour le district de Bedford. RESIDENCE :—WATERLOO. M. Bombardier se charge de toute collection qui lui serait confiée et de des conditions faciles. 24 Fév. 1870. AVIS AU PUBLIC VOYAGEUR. Dénégement M. G. DAIGNAULT HOTELIER, ci-devant de la place du marché centre (Hotel du Peuple) annonce à ses honorables pratiques, et au public en général qu'il vient d'ouvrir hôtel dans la magnifique bâtisse, connue sous le nom de Blue Monnet, vis-à-vis la station du Grand-Tronc, rue Lafontaine. Les voyageurs trouveront à toute heure du jour tout le confort désirable. Bonne table, bons lits et bonnes écuries pour les chevaux. St. Hyacinthe, 25 avril.—a. c. Bo tes Souliers Bottes. MM. BRODEUR & BEAUVAIN, No. 278 Rue Notre-Dame, viennent de recevoir des meilleures manufactures d'Angleterre, un nouvel assortiment de Chaussures, pour Messieurs, convenables pour l'été et l'hiver. Aussi des Bottines françaises pour Dames, des Souliers pour Dames de la Princesse Alice, Pantouffles brodées pour Dames, Pantouffles avec talons en Chevreau noir, Bottines pour Dames en Chevreau blanc, Satin et de Jean qu'on a toujours en mains et qu'on offre en vente à des prix très raisonnables pour du comptant. N. B. Un assortiment considérable de Bottes en Toile pour Messieurs, Dames, Demoiselles, Garçons et Enfants, à moitié prix. Ces marchandises seront vendues pour argent comptant seulement. BRODEUR & BEAUVAIN, Successeurs de J. & T. BELL, 278 rue Notre-Dame, Montréal. Montréal, Juillet 1870.

MAGASIN DE TOUS GENRES. Musique et Instruments. L. H. BRODEUR, A VENDRE CHEZ. Marchand de Pianos et de Musique, (Coin des rues St. Denis et Girard.)

Le soussigné, venant d'ajouter le commerce des boissons à son établissement de FERRONNERIE ET GROCERIE, Prend de l'occasion de solliciter, sa part de patronage, auprès du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes. On trouvera à son établissement un assortiment des plus complet en boisson telles que : Whisky, Rhum, Brandy, Vin, etc., etc., etc. Le département des Ferronneries et Groceries est aussi des plus variés. Le patronage des Messieurs du Clergé est respectueusement sollicité. Le soussigné aura toujours en mains du VIN DE MESSE De premier choix. N. A. BOIVIN, Place du Marché. St. Hyacinthe, 1er Mai 1870.

CHICONE & BERNIER, AVOCATS. (Rue Cascadelle St. Hyacinthe.) Meubles A. Archambault, ci-devant M. Blanchard, Suivent les Cours Civiles et Criminelles. J. A. CHICONE, T. A. BERNIER, St. Hyacinthe, 18 août 1869. JOSEPH RHEAUME, HUISSIER. Résidence, Rue Basby près du Palais de Justice, St. Jean, P. Q. M. Rheume se chargera de toutes collections qu'on voudra lui confier à des conditions faciles. 8 juin 1870. HOTEL DES TOWNSHIPS DE L'EST Waterloo. Près du Palais de Justice, du Bureau de Poste, de la Banque et de l'Eglise. JOSEPH O. PAQUETTE, Propriétaire. HOTEL DE L'UNION DU PEUPLE EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE, MARIE-VILLE. FRANÇOIS DUROCHER, PROPRIÉTAIRE. Il aura constamment des chevaux et voitures à louer. Ses Écuries seront spacieuses, chaudes et bien tenues. Ste. Marie, 1er Avril 1869. AVIS PUBLIC. Les personnes qui sont endettées envers la Faillite de H. Champagne, Marchand de la Cité, Paill., sont requises de payer leurs dettes entre les mains du soussigné. HENRY BARBEAU, Syndic. ACTE CONCERNANT LA FAILLITE de 1869. Dans l'affaire de Joseph Archambault, Marchand de St. Charles. Faillie. Une première feuille de dividende sur le produit des biens Immobiliers, a été préparée, soumise à objection jusqu'au Vingt-sixième jour de Septembre, courant. HENRY BARBEAU, Syndic Officiel. St. Hyacinthe 1 Sept 1870. DEMENAGEMENT. Exchange Hotel TENU PAR MICHEL CUERTIN, Celin des rues St. Antoine et St. Simon, en face du magasin de Mr. N. A. Boivin. Place du Marché, St. Hyacinthe. Le propriétaire de cet hôtel, en déménageant au coin de la place du marché a saisi cette occasion pour renouveler complètement l'aménagement de sa maison et en faire un hôtel de première classe. Les voyageurs trouveront à cet établissement tout le confort désiré : Bonne table, Liqueurs excellentes, Repas à toute heure. PRIX TRÈS MODÉRÉS. 18 mai 1870. J. L. BOMBARDIER, Huissier de la Cour Supérieure pour le district de Bedford. RESIDENCE :—WATERLOO. M. Bombardier se charge de toute collection qui lui serait confiée et de des conditions faciles. 24 Fév. 1870. AVIS AU PUBLIC VOYAGEUR. Dénégement M. G. DAIGNAULT HOTELIER, ci-devant de la place du marché centre (Hotel du Peuple) annonce à ses honorables pratiques, et au public en général qu'il vient d'ouvrir hôtel dans la magnifique bâtisse, connue sous le nom de Blue Monnet, vis-à-vis la station du Grand-Tr

